

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Organisation du 87ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) - Convention de partenariat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la signature de la convention de partenariat financier avec l'Assemblée des Départements de France pour l'organisation du 87^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Marseille, du 18 au 20 octobre 2017.

La recette d'un montant de 200 000 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée